



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011

Compte administratif 2010

Présentation des résultats par Antoinette SCHERER

Préambule

Pour mémoire les délibérations examinées à l'occasion du compte administratif 2010 ont une triple vocation :

1. L'approbation du compte de gestion établi par le comptable du Trésor
2. Le vote du compte administratif
3. L'affectation du résultat de fonctionnement à la lumière du besoin de financement de la section d'investissement qui correspond au résultat d'investissement impacté par les restes à réaliser.

Avant de revenir plus en détail sur les résultats des comptes administratifs il faut d'emblée préciser que la comptabilité produite par le Trésorier d'Annonay est conforme à celle tenue par l'ordonnateur et que l'assemblée communale peut donc approuver sans réserve les comptes de gestion.

S'agissant du compte de gestion du budget principal ce dernier intègre également les résultats d'exécution 2009 du budget annexe de l'assainissement, hors restes à réaliser.

C'est la mise en application des dispositions prévues en cas de transfert des compétences lorsqu'il s'agit de services publics industriels et commerciaux : en l'espèce le service de l'assainissement.

Ce résultat devra transiter par le Budget Principal et cela ne pourra se faire qu'en 2011 côté ordonnateur, sans conséquence toutefois sur l'équilibre budgétaire.

Pour faire état de ce processus et de sa chronologie une délibération particulière a été établie.

Je ferai une présentation essentiellement chiffrée des délibérations qui vous sont soumises et laisserai le soin à M. Le Maire de revenir sur les principaux éléments de ce compte administratif 2010.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Les résultats

Les résultats cumulés d'exécution du budget principal font ressortir un excédent global hors restes à réaliser d'environ 3,17 M€, décomposés d'un excédent de fonctionnement de 2,29 M€ et d'un excédent d'investissement de 880 000 €.

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 2,2 M € pour les dépenses et à 500 000 € pour les recettes.

Avec prise en compte des restes à réaliser le compte administratif 2010 est excédentaire à hauteur d'environ 1,47 M €.

L'affectation du résultat de fonctionnement

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à environ 810 000 €

Il est toutefois proposé au Conseil Municipal d'affecter intégralement les 2,29 M€ d'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Cela répond à la volonté, exprimée au moment du vote du budget primitif, de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit pour 2011.

Quelques éclairages sur l'exécution comptable 2010

L'exécution comptable 2010 est d'abord caractérisée par la maîtrise des dépenses de gestion qui diminuent de 1,63 %. À ce point de mon propos, je remercie l'ensemble des services et mes collègues qui ont œuvré jour après jour pour maintenir les dépenses dans le strict cadre que nous avons établi ensemble. Merci tout particulièrement au service des finances pour le remarquable travail de synthèse et l'accompagnement dans nos choix d'élus.

Notre épargne de gestion, qui est notre socle pour assurer le service de la dette et financer partiellement nos investissements, progresse également avec 3,5 M€ en 2010 contre 3,4 M€ en 2009.

Notre épargne nette est également en progression puisqu'elle affiche au compte administratif 2010 une valeur de 660 000 € contre 240 000 € en 2009.

Nos dépenses d'équipement réalisées en 2010 s'élèvent à 4,3 M€, ce qui nous situe dans la moyenne de ces dernières années.

À cela s'ajoute bien entendu les 2,2 M€ de restes à réaliser qui correspondent à des opérations engagées en 2010.

Ne sont par contre pas comptabilisés dans ces restes à réaliser les crédits de paiement restant à courir sur les opérations suivies en Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE AFFAIRES ECONOMIQUES

Les résultats

Les résultats cumulés d'exécution du budget font ressortir un excédent global hors restes à réaliser d'environ 30.000,00 €, décomposés d'un déficit de fonctionnement avoisinant les 375.000,00 € et d'un excédent d'investissement d'un peu moins de 405.000,00 €.

Les restes à réaliser sur investissement s'élèvent à environ 200,00 € pour les dépenses.

L'affectation du résultat de fonctionnement

Il n'y a pas d'autre choix que de reporter le déficit de fonctionnement.

Je vous remercie